

Réponse à une demande de permission de voirie

Décret no 2005-1676 du 27 décembre 2005 - Arrêté du 26 mars 2007 - Article R 20-47 du code des P.C.E.

N° de dossier : 1061899// /IMI-VA-15215-00LP-2

Date : 10/01/2025

Contact : Benedicte GACHE

Orange UI AURA (Auvergne Sud)

7 RUE RAYMOND CORTAT

15000 AURILLAC

Bénéficiaire (si différent du demandeur)

Hauser Frédéric
1 PROMENADE GERBERT

15130
ST SIMON
0750204220
frederic.alain.hauser@orange.fr

Réponse du gestionnaire de voirie instructeur

Conseil Départemental du Cantal - DRD Agence
d'Aurillac
RUE NICEPHORE NIEPCE

15000 AURILLAC

Permission accordée : Conforme à la PI du 15/01/2025

Date et signature : (Nom et qualité)

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC



Vincent GALIBERN

Le 17/01/2025

(Et selon les dispositions en vigueur localement, par
arrêté N° du)

Niveau d'urgence

Raccordement client : Oui

Localisation des Travaux

15130 ST SIMON - PROMENADE GERBERT.

Type des travaux	Evaluation en longueur et en nombre			Evaluation du patrimoine		
	Unité	Pose	Dépose	Unité	Pose	Dépose
Canalisation	m. de conduite	2		m. d'alvéole	4	
Câble Enterré	m. de conduite			m. de câble		
Artère aérienne sur potelet	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui EDF	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Artère aérienne sur appui F.T.	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Armoire de S.R.	unité			m ²		
Borne pavillonnaire	unité			m ²		
Cabine téléphonique	unité			m ²		
Poteau	unité					
Antenne > 12 m	unité			m ²		
Pylône > 12 m	unité			m ²		
Chambre souterraine	unité	1				

Gestionnaire de voirie : 77856 Conseil Départemental du Cantal

Orange Restricted

Câble de branchement	m. d'artère aérienne			m. d'artère		
Canalisation autoroute	m. de conduite			m. d'alvéole		
Câble Enterré autoroute	m. de conduite			m. de câble		
Nature des travaux : Réalisation de conduite multiple,						
Commentaires : Réalisation d'une tranchée sous chaussée d'env. 2.00 ml avec pose 2 PVC Ø45						
Echéancier :						
Date prévue pour le début des travaux : 10/02/2025						
Durée prévisible des travaux : 3.0 Jour(s)						
Durée : Permission de voirie accordée jusqu'au 01/01/2040						



PROPOSITION D'IMPLANTATION
CONSEIL DÉPARTEMENTAL / PAT / DM / SGT D'AURILLAC

Intitulé de l'opération: Tranchée(s)

RD n° 58

Demande de: ORANGE

Objet de la demande: Travaux pour la fibre

Commune(s): SAINT SIMON 1 Promenade Gerbert

Le 15 janvier 2025, nous soussignés

Monsieur Franck Membrado représentant du SGT d'AURILLAC
Madame Bénédicte Gache représentant le maître d'ouvrage du réseau

Nous sommes transportés sur les lieux afin d'établir la présente proposition d'implantation des tranchées conformément au tableau ci après et aux plans joints

Signatures

Le représentant du SGT d'AURILLAC

Le représentant du Maître d'Ouvrage

Benedicte GA GACHE

Vu par le Coordonnateur Territorial d'Aurillac

Le Coordonnateur Territorial - AURILLAC

Vincent GALIBERN

N° RD	Catégories et niveaux RD	Repères Plans joints	Côté de la route D ou G suivant le sens des PR	Technique* TT, TE, FD, F, SA	LONGUEUR SOUS DOMAINE PUBLIC			N° du schéma type applicable (Schémas annexés à la PI) observations diverses	
					Sous accotement	Sous fossé	Sous trottoir		
58	Cat 3	Au PR5+595	D	TT	2m			3m	Schéma 9 Sous Chaussée Schéma 10 Sous trottoir

* Techniques :
 TT = tranchées traditionnelles
 TE = tranchées étroites
 FD = Forage dirigé
 F = Fonçage
 SA = Supports aériens

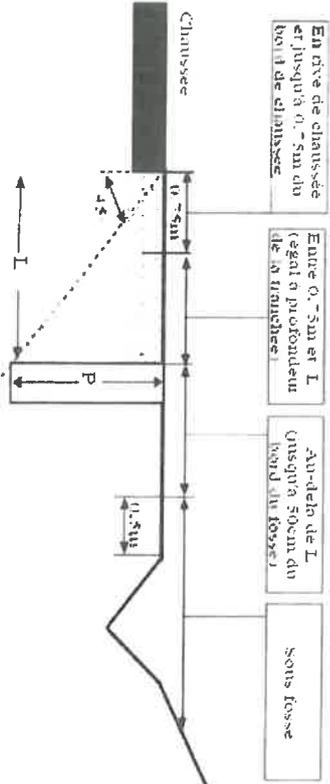


Schéma n°9 sous chaussée RD catégorie 1 niveau 2b, cat.2 et cat.3 pour tranchée "isolée" et "longitudinale"

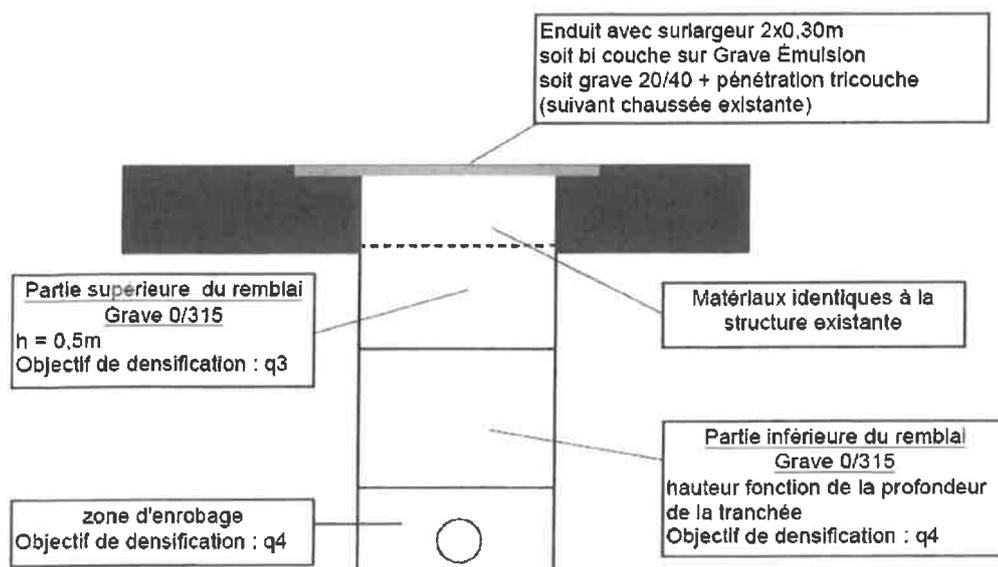
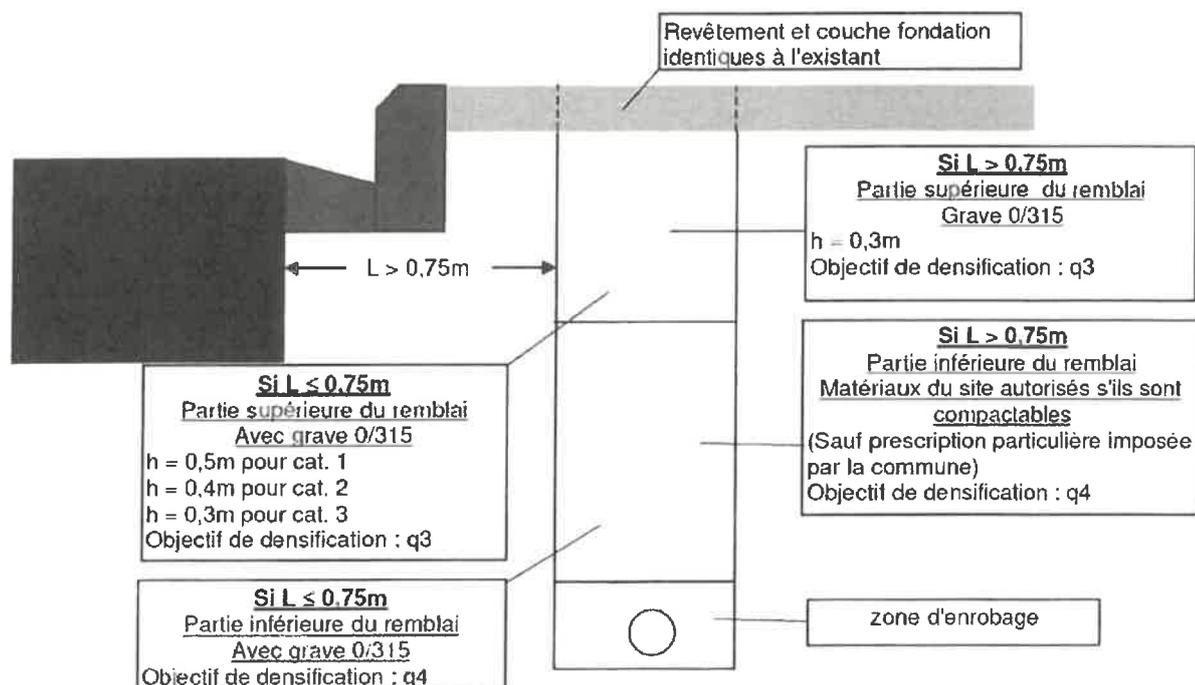


Schéma n°10 sous trottoir ou sous accotement revêtu RD catégories 1, 2 et 3



MAIRIE SAINT SIMON

SAINT SIMON, le 1 JAN. 2025

Le Maire de la Commune de SAINT SIMON
à Monsieur le Président
du Conseil départemental du Cantal

DEMANDE D'AVIS SUR PERMISSION DE VOIRIE AU TITRE DE L'ARTICLE L 112-3 DU CODE DE LA VOIRIE ROUTIÈRE

OBJET DE LA DEMANDE :

Demandeur : ORANGE

Dates des travaux :

Voies concernées : Route départementale n°58

Commune(s) : SAINT SIMON

1 Promenade Gerbert

Description des travaux : Travaux pour la fibre

Prescriptions proposées :

- Création d'une artère fibre conformément à la proposition d'implantation ci-jointe

AVIS (1) : Favorable - Défavorable pour les motifs suivants :

Avis favorable donné à ORANGE
(Autorisation de voirie)

Le Maire de la Commune de SAINT SIMON

Nathalie GARDES,
Maire de Saint-Simon

